Image not found or type unknown

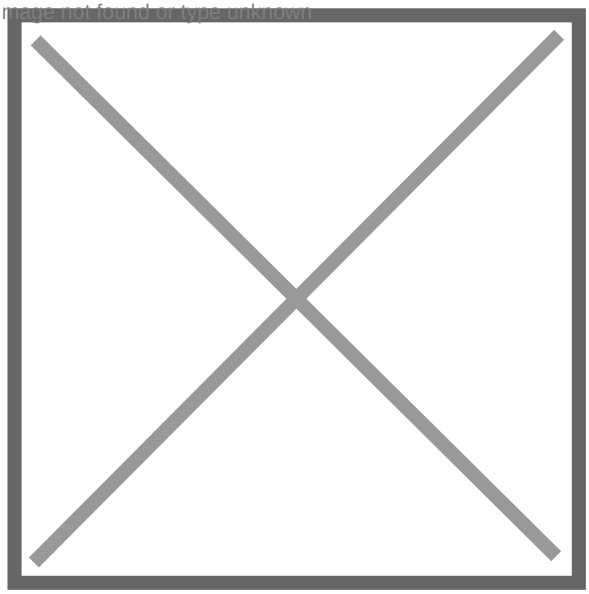

Lieu de rsidence et de divorce

Par **lilichat**, le **21/05/2012** à **21:30**

Bonjour,
,
mon mari et moi souhaitons divorcer a l'amiable.
nous residons actuellement dans le 04.
notre maison est vendue en juillet 2012.
je vais resider avec les enfants par la suite (a partir de juillet) dans le 05. j'ai un bail a partir du 1er juillet.
j'aimerai que le divorce soit jugé dans le 05.
puis je deposer dès maintenant, une demande d'aide juridictionnelle et commencer la procedure, dans le 05?
merci de votre reponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés